

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025.004 Séance du **VINGT JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINQ**
Date de la convocation : Mardi 14 janvier 2025
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, PAILLASSON, RICHARD

2 pouvoirs :

Séverine FRIES-CHATAGNAT à Véronique FENEUL, Jean-Pierre JOURNE à Pascale PELLIER

3 absents :

MM. ALPSTEG, MARTINEZ et RIBOURDOUILLE

OBJET : Opération de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin (marché n°2308) – Lot n°09 : Menuiseries extérieures bois / occultations - Avenant n°2

Dans le cadre de l'opération de travaux de construction du nouveau groupe scolaire René Cassin, un avenant doit être établi pour le lot 09, notifié le 29 novembre 2023 à l'entreprise SAS GENEVRIER MENUISERIE 74.

Cet avenant, qui doit être établi avec l'entreprise SAS GENEVRIER MENUISERIE 74, titulaire du lot n°09 : « Menuiseries extérieures bois / occultations », a pour objet d'opérer une plus-value à la suite de l'établissement de la fiche de travaux modificative (FTM) n°09-001, par le maître d'œuvre, à la suite de la modification de la géométrie de deux châssis au R+1, entraînant une plus-value de 5 243,00 € HT, soit 6 291,60 € TTC sur le montant du marché.

Selon l'article R. 2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant initial.

Considérant que le montant initial du lot s'élève à 795 214,00 € HT, soit 954 256,80 € TTC.

N° 2025.004

Considérant que l'avenant n°1 était sans incidence financière et considérant que le montant de la modification est une plus-value de 5 243,00 € HT, soit 6 291,60 € TTC, soit à + 0,66 % du montant initial.

Le nouveau montant du marché est fixé à 800 457,00 € HT, soit 960 548,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant n°2 opérant les modifications précitées ;

ARTICLE 2 : **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 23 janvier 2025
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 23/01/2025



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.